



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de JAMBVILLE
du 15 NOVEMBRE 2021**

L'an 2021, le 15 du mois de novembre, les Membres du Conseil municipal de Jambville, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie RIPART,

Étaient présents : M. RIPART Jean-Marie, Maire, MM. OUERDANE Gabriel, M. MATEUS José, MME NOBLESSE Katia, adjoints au Maire, MM. ALIPRE Frédéric, CASANO Sébastien, M. GERARD Olivier, MME JACOB Catherine, M. HELLEBOID Michel, M. AUBRY Dominique, M. SAVILL Bernard, MME LUCIEN Valérie, M. SOCHON Cyril

Absents excusés : MME DE MELO Fernanda donne pouvoir à M. RIPART
M. LOPEZ Michel donne pouvoir à M. ALIPRE Frédéric

Secrétaire de séance : M. AUBRY Dominique

Date de convocation : 09/11/2021

Date d'affichage : 16/11/2021

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL DU 30 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 30 Septembre 2021

Pour : 15

2- APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération sur l'adoption des attributions de compensation définitives 2021 est rajoutée à l'Ordre de Jour.

Le Conseil municipal approuve l'ordre du jour.

Pour : 15

3- TARIFS LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

Le Conseil Municipal,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal la commune a fait l'acquisition d'un lave-vaisselle à usage professionnel, ainsi que de la vaisselle (verres, assiettes, couverts) pour 100 personnes. Il est donc nécessaire de

REPUBLIQUE FRANÇAISE

fixer un nouveau tarif pour la location de la salle communale, et de ne pas modifier les autres tarifs tels que mentionnés dans le tableau ci-dessous.

REDEVANCE	MONTANT
Location de la salle	600.00 €
Caution de la salle (garanties matérielles, extérieurs...)	250.00 €
Caution de ménage	150.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la grille tarifaire de location de la salle communale à compter du 16 novembre 2021.

Pour : 15

4 – REGULARISATION DU REVERSEMENT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS – ÉTALEMENT DE PAIEMENT – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur le Maire précise que la procédure d'étalement de paiement est distincte de celle de l'étalement de charges. Il convient de régulariser le reversement des attributions de compensation qui constituent une dette de la commune vis-à-vis de la Communauté Urbaine GPS&O. A la demande du Trésor Public, une décision modificative doit être prise afin de prévoir les écritures de délaie de paiement en dépenses d'investissement. Les crédits sur la section recette d'investissement doivent être augmentés pour un montant total de 16 906.00 €. Les crédits sur la section dépense d'investissement doivent aussi être augmentés pour le paiement de l'annuité, soit 5 635.33 €. La dépense de l'annuité devra être reportée sur les budgets 2022et 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve la régularisation du reversement des attributions de compensations - étalement de paiement.

Pour : 15

5 - ADHESION A LA CONVENTION SPECIFIQUE GNAU

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal la nécessité d'adhérer à la convexion d'adhésion au télé service numérique mutualisé des autorisations d'urbanisme (GNAU) afin de simplifier les relations entre l'administration et les citoyens. En application de la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique), le dépôt dématérialisé et l'instruction dématérialisée des demandes d'autorisation d'urbanisme seront généralisées à partir du 1^{er} janvier 2022. La Communauté Urbaine assure à sa charge les frais d'achat du GNAU. La commune assure les frais inhérents à la maintenance et à l'évolution du GNAU pour un montant de 0.30 centimes d'euro par habitant et par an, soit 250.00 € environ.

Le Conseil municipal accepte la proposition de Monsieur Le Maire et l'autorise à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation.

Pour : 15

6 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ – CHANGEMENT DU SYSTEME DE PRODUCTION DE CHAUFFAGE DE L'ECOLE

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que la société LOGITHERMI a répondu à l'appel d'offre lancé en janvier 2021 pour le changement du système de production de chauffage de l'école. Le montant total des travaux s'élève à 75 256 € HT, soit 79 395 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve l'attribution du marché à la société LOGITHERMI et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires.

Pour : 15

7 – ADOPTION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES 2021

Au cours du conseil municipal du 18 mars 2021, la commune avait approuvé les attributions de compensation provisoires 2021. Cependant, suite au conseil communautaire du 09 novembre 2021, la Communauté Urbaine a fixé les attributions de compensation définitives 2021 par commune. Les attributions de compensation définitives 2021 s'établissent comme suit :

AC Fonctionnement 34 816.35 €, AC investissement – 9 422.97 €, soit un total de 25 393.38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve les attributions de compensation définitives 2021 fixées par délibération du Conseil communautaire du 09 novembre 2021,

Pour : 15

L'ordre du jour étant épuisé.

Séance levée le 15 novembre 2021 à 21 h 00

Le Secrétaire de séance
Dominique AUBRY



Le Maire
Jean-Marie RIPART

